



Caravanne abandonnée chez moi

Par **Gilberte Lagrange**, le **24/08/2008** à **10:45**

Bonjour,

Il y a 25 ans environ j'ai autorisé un couple d'amis à garer leur caravanne chez moi. Depuis ils sont décédés. J'ai pris contact avec leur fils unique et lui ai demandé de l'ôter. Après avoir à plusieurs reprises déclaré qu'il ne savait quoi en faire il ne répond plus à mes appels ni à mes courriers et a déménagé.

Que puis-je faire pour me débarrasser de cette caravanne ?

Merci d'avance.

G.L.

Par **Tisuisse**, le **24/08/2008** à **18:57**

La faire enlever et détruire par un casseur professionnel.